

Presse - Garantie de crédit

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC offre sa garantie financière et son expertise aux établissements de crédit qui apportent leur concours au financement aux diffuseurs de presse, aux éditeurs ayant obtenu le certificat d'inscription délivré par la CPPAP et bénéficiant de la qualification d'information politique et générale ou éligible au FSDP, éditeurs de presse culturelle).
- Sont notamment éligibles les concours bancaires : crédit, crédit-bail, location financière et engagement par signature ayant pour objet le financement d'actions de modernisation au sens du « fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale », à savoir :
 - l'augmentation de la productivité, notamment par la réduction des coûts de production, l'adaptation des moyens et la recherche de la qualité,
 - l'amélioration et diversification de la forme rédactionnelle des publications, notamment par le recours aux nouvelles technologies d'acquisition, d'enregistrement et de diffusion de l'information,
 - la diffusion des publications, par des moyens modernes, auprès de nouvelles catégories de lecteurs,
 - la modernisation sociale,
 - la transmission des entreprises de presse ou renforcement de leurs capitaux propres.
- Peuvent bénéficier du dispositif, les entreprises du secteur de la presse :
 - diffuseurs de presse,
 - éditeurs ayant obtenu le certificat d'inscription délivré par la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et bénéficiant de la qualification d'information politique et générale ou éligible au Fonds Stratégique pour le Développement de la Presse (FSDP),
 - éditeurs de presse culturelle.

Montant de l'aide

- Le taux de garantie peut être porté au maximum à 70% du concours bancaire obtenu par l'entreprise dans les cas suivants :
 - en faveur des entreprises de presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale, dans la limite d'une part en risque de 1 000 000 €,
 - en faveur des autres entreprises de presse éligibles pour un crédit d'un montant maximum de 150 000 €.

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66
Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (25/10/2018 - 57.5 Ko)